



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 21 Février 2021 – 10H00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 15 Février 2021

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / BUCHER Robert /
BEAUSEROY Anabelle / TALFUMIER Hervé / JAGER Bruno / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: WITTKOWSKI Nicolas (procuration à BEAUSEROY Raphaël) /
MERY Nicolas.

N° 09 – 2021 : TAXE D'AMENAGEMENT : TAUX ET EXONERATIONS
FACULTATIVES

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal annule les délibérations N° 51/2014 en date du 19/04/2014 et N° 07/2021 en date du 17/01/2021,

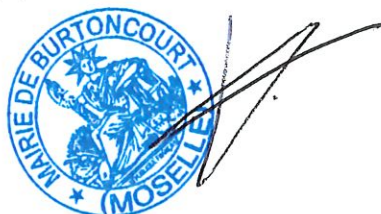
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331.1 et suivants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4 %
- D'exonérer en application de l'article 331-9 du Code de l'Urbanisme :
 1. **Totalement** : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331.12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331.7.
 2. **Partiellement dans la limite de 50% de leur surface** : les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article 331.12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31.10.1 du Code de la Construction et de l'Habitation.
 3. **Partiellement dans la limite de 50% de leur surface** :
 - Les locaux à usage industriel et leurs annexes
 - Ainsi que les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m2
 - Ainsi que les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
 4. **Dans la limite de 100%** :
 - Pour les abris de jardins , pigeonniers, etc... d'une surface comprise entre 5 et 20 m2.

Délibération certifiée exécutoire,
 Burtoncourt, le **25 FEV. 2021**
 Le Maire,

André HOUPERT



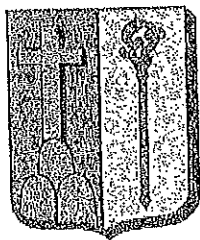
Burtoncourt, le 21 Février 2021.

Le Maire,

André HOUPERT



COMMUNE DE BURTONCOURT

BORDEREAU D'ENVOI

Le Maire de la Commune de BURTONCOURT,

à

PREFECTURE DE LA MOSELLE
 Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
 Bureau du contrôle de légalité
 9, place de la Préfecture
 BP 71014
 57034 METZ Cedex

DESIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>Délibération N° 09/2021</u> : Taxe d'aménagement -Taux et exonérations facultatives	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 10/2021</u> : ONF – Travaux sylvicoles 2021	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 11/2021</u> : Répartition de la chasse	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 12/2021</u> : Saisie de la Cicet sur la compétence mobilité	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 13/2021</u> : Compte de gestion 2020	1 exemplaire	Pour contrôle de légalité
<u>Délibération N° 14/2021</u> Compte administratif 2020	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 15/2021</u> : Affectation du résultat de l'exercice 2020	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 16/2021</u> : Déclassement dans la voirie communale d'une partie de ruelle piétonne	1 exemplaire	
Nombre total des actes transmis :	8	

Burtoncourt, le 21 Février 2021.

Le Maire,

André HOUPERT

